



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre et deuxième chambre des vacations

La demande d'avis introduite le 30 juillet 2026 par le Vice-Président et Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique de la Région wallonne, sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'relatif à la protection des indications géographiques pour les produits artisanaux et industriels', portant le numéro 79.944/2/V du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 30 juillet 2026, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.